

Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France

Christian Blais

Numéro 114, été 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69449ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blais, C. (2013). Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (114), 27–31.

NOS PARLEMENTAIRES ET LA MISE EN VALEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

par Christian Blais

L'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* est présentée à l'hôtel du Parlement, en cette année 2013, pour souligner les 350 ans de la création du Conseil souverain. Cette exposition brosse un portrait de l'histoire politique du Régime français. Héritière d'une longue tradition de culture historique, l'Assemblée nationale est fière de mettre en valeur et de partager cette fascinante chronique de nos origines. Depuis longtemps, le Parlement québécois cherche à mieux faire connaître l'histoire politique du Québec. Récemment encore, l'institution s'est démarquée par l'édition des débats reconstitués (1867-1962), la publication d'ouvrages de référence, l'acquisition d'archives et d'objets patrimoniaux et la mise en ligne de documents sur le parlementarisme. Un examen rétrospectif montre ici que ces réalisations contemporaines s'inscrivent dans la voie tracée par les députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE AU PARLEMENT BAS-CANADIEN

Le 12 décembre 1831, alors qu'en toile de fond se poursuit la crise des subsides, le député de Nicolet, Jean-Baptiste Proulx, propose qu'une somme « n'excédant pas trois cents livres courants, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre la Société littéraire et historique de Québec en état d'obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province ». Cette résolution est suivie d'un projet de loi. Le « *Bill* pour approprier une certaine somme d'argent pour obtenir



Seau de la Société littéraire et historique de Québec. Fondée en 1824, la Société littéraire et historique de Québec a pour mission de recueillir, de conserver et d'éditer plusieurs documents historiques de la colonie. (Collection Assemblée nationale du Québec).

des documents historiques concernant les premiers temps du Canada » est parrainé par le député de la Haute-Ville de Québec, Andrew Stuart, et la loi est sanctionnée par le gouverneur Matthew Whitworth-Aylmer, le 31 janvier 1832. Pendant la même session, la Chambre d'assemblée étudie la pétition de Marie-Marguerite Gagnier, la veuve du député Jacques Labrie, décédé en fonction en octobre 1831. La pétition annonce que « Jacques Labrie aurait composé,

au moyen de beaucoup de travail et de recherches, une histoire complète de cette province, depuis son établissement ». S'ensuit le projet de loi du député de Richelieu, François-Roch de Saint-Ours, « pour autoriser l'achat d'un certain nombre de copies de l'histoire du Canada, par feu Jacques Labrie ». Or, les nombreux amendements apportés au *bill* par le Conseil législatif ne plaisent pas aux députés et ils ont pour effet de faire mourir le projet de loi au feuillement.

Le manuscrit – complété par le député de Bellechasse, Augustin-Norbert Morin – est ensuite déposé dans la bibliothèque du notaire et député de Deux-Montagnes, Jean-Joseph Girouard, à Saint-Benoît (Mirabel). Pour finir, ce manuscrit sera détruit durant la rébellion de 1837, lorsque les troupes britanniques incendieront la maison du notaire.

En vertu de la loi 2 Guillaume IV, chapitre XLVIII, la Société littéraire et historique de Québec obtient donc, « avec une libéralité digne d'éloges », les fonds alloués par le Parlement du Bas-Canada. En 1838, après six années de labeur, sont publiés les *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*. Ce manuscrit est choisi, explique-t-on en introduction, parce qu'il complète l'ouvrage *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* de Pierre-François-Xavier de Charlevoix qui « ne s'étend pas au-delà de l'année 1722 ». L'édition des

Mémoires sur le Canada se veut également une réponse critique de la Société littéraire et historique à l'encontre du livre de William Smith, *History of Canada: from its First Discovery to the Year 1791*, publié en 1815, dont la rigueur quant au traitement de l'époque de la Nouvelle-France est mise en doute.

En 1840, la Société littéraire et historique publie le deuxième volume de la série. La *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et Bureaux publics en France* est éditée, précise-t-on, grâce au « généreux secours qui lui fut accordé par la Législature Provinciale, en l'année 1832 ». La direction de la société savante tient également

à remercier John George Lambton, Lord Durham, qui, « peu de jours après son arrivée à Québec », en 1838, leur a fourni des manuscrits obtenus des Archives du Bureau de la Marine à Paris, avec la permission « de publier ceux de ces mémoires [...] dignes d'être rendus publics ». Durham prenait du coup conscience des lacunes du pays en matière de publication historique... En réponse à Durham qui, dans son fameux rapport de 1839, écrira que les Canadiens étaient « un peuple sans histoire et sans littérature », François-Xavier Garneau entreprend la rédaction d'une histoire nationale. Pour ses recherches, l'historien va puiser dans la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec et dans celle

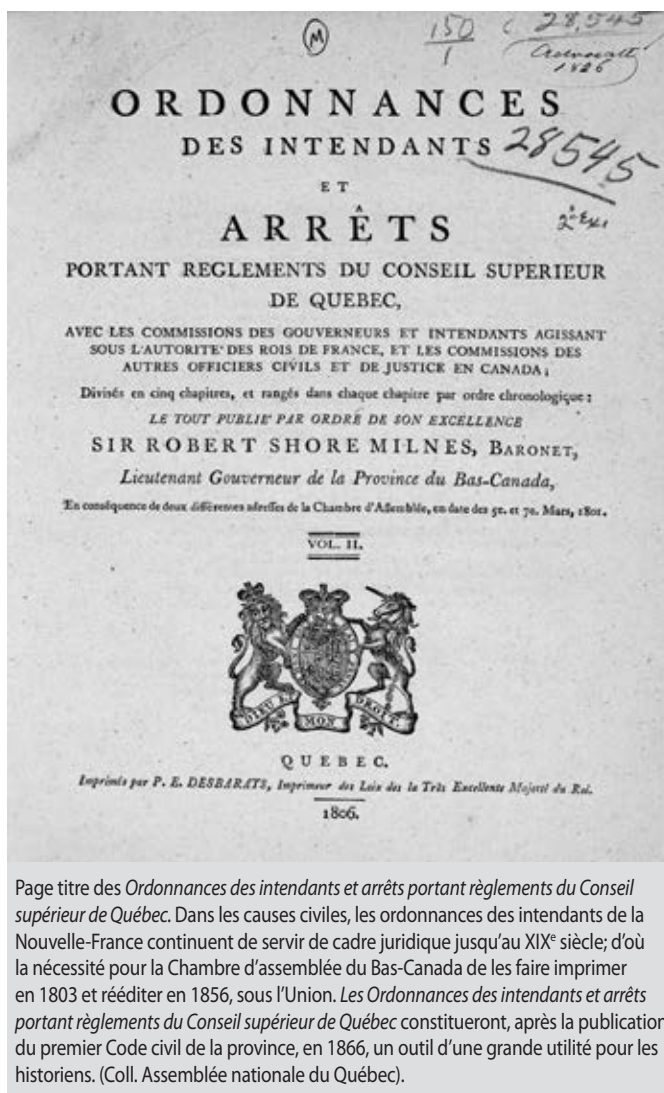
du Parlement de la province du Canada. Dans le dernier cas, il s'agissait en fait des collections de l'ancienne bibliothèque du Parlement du Bas-Canada gardées un temps à Québec. Garneau profite aussi de ses entrées aux archives du « Secrétariat provincial ». C'est là qu'il consulte les registres du Conseil souverain. « Aucun historien que nous sachions ne les a connus », s'exclame-t-il, devant la richesse que renferment ces documents.

L'APPEL DE L'HISTORIEN FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU

En 1845, Garneau publie le premier des quatre volumes de son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. En avant-propos, il ne manque pas de souligner l'importance d'éditer les sources anciennes : « La science ne peut avoir trop d'obligation aux auteurs de ces louables entreprises, et l'on doit espérer que la législature continuera d'affecter

des fonds, pour enrichir ces collections et faire imprimer des manuscrits, ou de nouvelles éditions d'anciens ouvrages, qui deviennent de plus en plus rares. » Fort de son grand succès en librairie, l'*Histoire du Canada* de Garneau avive l'engouement général pour le passé. Comme l'écrit l'historien Gilles Gallichan, pour les hommes politiques et les juristes du XIX^e siècle, le livre d'histoire est plus qu'un simple divertissement; il est une occasion de réflexion sur les conjonctures du passé.

Sous l'Union, les parlementaires s'intéressent aussi à la préservation et à la diffusion des archives de la Nouvelle-France. À l'exemple du Parlement du Bas-Canada qui, depuis 1830, votait une allocation annuelle de 50 livres à la Société



Page titre des *Ordonnances des intendants et arrêts portant règlements du Conseil supérieur de Québec*. Dans les causes civiles, les ordonnances des intendants de la Nouvelle-France continuent de servir de cadre juridique jusqu'au XIX^e siècle; d'où la nécessité pour la Chambre d'assemblée du Bas-Canada de les faire imprimer en 1803 et rééditer en 1856, sous l'Union. Les *Ordonnances des intendants et arrêts portant règlements du Conseil supérieur de Québec* constitueront, après la publication du premier Code civil de la province, en 1866, un outil d'une grande utilité pour les historiens. (Coll. Assemblée nationale du Québec).

littéraire et historique pour encourager ses entreprises érudites, la Législature de la province du Canada fera de même jusqu'à la Confédération.

Mais encore, en 1849, l'incendie du parlement à Montréal oblige les conservateurs de la bibliothèque parlementaire à restaurer ses collections. Dans ce contexte, en 1851 et en 1852, la Législature envoie l'assistant greffier de l'Assemblée, Georges-Barthélemi Faribault, en Europe pour recopier une série de documents d'archives relatifs à la Nouvelle-France. Par malheur, en 1854, un nouvel incendie détruit le parlement – à Québec cette fois – et une grande partie des fonds documentaires de la bibliothèque. Le dernier sinistre ravive l'importance de préserver les archives coloniales. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau prend le dossier en main à titre de secrétaire provincial dans le gouvernement d'Allan Napier MacNab et d'Augustin-Norbert Morin (celui-là même à qui Jacques Labrie avait confié son manuscrit sur son lit de mort en 1831). Le 2 octobre 1854, Chauveau obtient de la Législature du Canada de faire éditer des documents historiques « extraits des Archives publiques à Paris [...] et qui sont maintenant manuscrits dans la Bibliothèque du Parlement, ou dans la Bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec; et aussi, de faire réimprimer [...] des ouvrages publiés dans les premiers temps de la colonie ». C'est ainsi que les *Relations des Jésuites* sont publiées, en 1858, « sous les auspices du gouvernement canadien ». Malgré ces progrès, la protection des archives n'est pas sans soulever certaines inquiétudes. En 1861, dans l'introduction des populaires *Cours d'histoire du Canada*, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland brosse un portrait peu reluisant des archives d'outre-mer de la Nouvelle-France. Lui-même, de 1856 à 1857, a visité différents dépôts d'archives européens pour y faire transcrire des documents. Là-bas, il a été à même de constater la piètre conservation des archives concernant l'Amérique française. Le professeur d'histoire à

l'Université Laval plaide donc l'importance « de multiplier les copies des manuscrits historiques ».

À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, collaborateur à la revue *Nouvelle-France*, se fait le porte-voix de l'abbé Ferland : d'abord dans une conférence qu'il donne à la Société littéraire et historique de Québec, dont il est membre, le 21 avril 1869; ensuite dans un recueil intitulé *Choses et autres; études et conférences* qu'il publie en 1874; enfin et surtout, en 1883, à l'Assemblée législative de Québec, à titre de député conservateur de Bellechasse.

En Chambre, le 23 mars 1883, Faucher de Saint-Maurice lit un long extrait de l'introduction des *Cours d'histoire du Canada* pour enchaîner avec un discours senti sur le travail à accomplir pour sauvegarder ce qui reste des traces de l'Ancien Régime. « Un peuple s'honore en respectant son passé, en restant fier de ses aïeux », dit-il deux fois plutôt qu'une. Ce discours s'adresse surtout à son collègue le député conservateur de Beauce, Jean Blanchet, alors secrétaire et registraire de la province. Puis,

le député de Bellechasse obtient qu'une somme de 5 000 \$ soit employée pour publier une sélection de documents d'archives de la Nouvelle-France.

« Grâce à la libéralité de la législature de la province de Québec », la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France* est mise en ordre et éditée « sous les auspices de la législature de Québec ». Le corpus est publié en quatre volumes, de 1883 à 1885, à partir d'archives conservées au bureau du registraire de la province. D'autres documents de cette collection provenaient des archives du Massachusetts, à Boston, celles-ci ayant été copiées à l'origine par les Américains aux archives de Paris.

Toujours « sous les auspices de la législature de Québec » sont édités les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*. Publiés de 1885 à 1891, les six volumes de cette série reproduisent les travaux du Conseil souverain de 1663 à 1716. On charge l'ancien premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, de rédiger l'introduction historique du premier volume, introduction qui sera également publiée dans un tiré à part.



Images de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. (Photo : Pierre Morissette, Archives de l'Assemblée nationale du Québec).



Jean Blanchet (1843-1908), député de Beauce et secrétaire et registraire de la province de Québec dans les cabinets de Joseph-Alfred Mousseau, John Jones Ross et Louis-Olivier Taillon. Dans l'avant-propos de la *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, Jean Blanchet se dit animé par la volonté ferme « d'arracher à l'oubli et au ravage du temps, les importants et précieux manuscrits qui sont enfouis dans nos archives et qui seraient lus avec tant d'ardeur par un grand nombre d'écrivains avides de recherches historiques ». (BAnQ, P560, S2, Di, P740).

Chauveau trouve les mots justes pour qualifier ce grand projet d'édition réalisé par les employés du sous-registraire John Langelier :

« Sans doute que nos historiens ont eu accès à ces documents; mais il y a toute la différence du monde entre de pénibles recherches, faites dans les voûtes des archives, sur des manuscrits quelquefois très difficiles à lire, et dans des conditions matérielles souvent très gênantes, malgré toute la courtoisie des archivistes, et des études faites à son aise, dans de beaux volumes placés sur les rayons d'une bibliothèque publique ou privée. »

Le gouvernement d'Honoré Mercier (1887-1891) n'est pas en reste. Alors que Charles-Antoine-Ernest Gagnon est à la tête du secrétariat de la province, le comte Raimond de Nicolay, descendant de François-Gaston de Lévis, offre au Québec une copie authentique des manuscrits de son aïeul. La *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis* sera éditée en douze volumes, de 1889 à 1895, sous la direction de l'abbé Henri-Raymond Casgrain.

De façon générale, Gagnon met de l'ordre dans son ministère quant à la gestion des archives. Avec lui commence la publication annuelle du *Rapport du*

secrétaire et registraire de la province de Québec dans lequel on trouve, par exemple, des tables analytiques de « documents inédits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, transcrits sur les originaux de Paris » ou encore des « Jugements et délibérations du Conseil souverain ». À noter tout de même qu'un travail préliminaire relatif à la conservation des collections d'archives du bureau du registraire avait débuté, en 1878, sous l'égide de Joseph-Adolphe Chapleau, à ce moment-là secrétaire et registraire.

Cette série de documents « publiés par ordre de la Législature de la province de Québec » se termine en 1893 avec les *Documents historiques, correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*. Car, dans un contexte de crise économique, le « gouvernement de la province de Québec regrette d'être forcé, dans un but d'économie, de suspendre, pour le moment, la publication de ce travail important ».

En bref, au XIX^e siècle, les législatures des provinces du Bas-Canada, du Canada-Uni et du Québec lèguent à la postérité des milliers de pages de documents d'archives de la Nouvelle-France. Et soulignons que cette œuvre essentielle sert, encore et toujours, aux historiens d'aujourd'hui!

Puis, en 1920, avec la création des Archives de la province de Québec, le mandat de l'édition des documents anciens passe à cette institution. Les documents d'archives seront désormais publiés annuellement dans les *Rapports de l'Archiviste* de 1921 à 1975. Relevant du secrétariat de la province, l'archiviste Pierre-Georges Roy ouvre cette nouvelle ère en donnant la priorité à la mise en valeur des archives du Régime français.

L'EXPOSITION GOUVERNER EN NOUVELLE-FRANCE

En ce début du XXI^e siècle, l'Assemblée nationale poursuit son œuvre de recherche et de diffusion historique. L'année 2008 a été marquée notamment par



Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, visitant l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. (Photo : Roch Thérout, Archives de l'Assemblée nationale du Québec).

la publication du livre *Québec : quatre siècles d'une capitale* afin de marquer le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. Et on souligne présentement les 350 ans de la création du Conseil souverain avec une exposition, à l'hôtel du Parlement, qui couvre l'histoire politique de l'Ancien Régime.

Chose certaine, le décor se prête parfaitement au caractère de l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*. Car l'hôtel du Parlement est un véritable monument à la gloire des femmes et des hommes qui ont marqué l'histoire de l'Amérique française. Son concepteur, Eugène-Étienne Taché, cultivait une véritable passion pour l'histoire du Régime français, passion qui se décuple alors qu'il découvre que Louis Jolliet, le célèbre explorateur du Mississippi, en 1673, est son arrière-arrière-arrière-grand-père.

Sur sa table à dessin, lorsque Taché conçoit le palais législatif, en 1874, il souligne à grands traits les origines françaises de la nation québécoise par une mise en scène alliant statues et sculptures d'armoiries. Imprégné de l'œuvre de l'historien Garneau, Taché fait du parlement de Québec un monu-

ment patriotique voué à la célébration de l'histoire nationale.

Plus tard, en 1930, la toile *Le Conseil souverain* est dévoilée pour décorer la salle du Conseil législatif. Le peintre Charles Huot y reconstitue la première séance du Conseil souverain du 18 septembre 1663. Cette représentation historique remplaçait une autre scène de la Nouvelle-France : *L'arrivée de Champlain à Québec*, installée au Salon rouge en 1903 et retirée en 1929 à cause des libérés que l'artiste Henri Beau aurait prises avec l'histoire.

Cette année, l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France* convie le public à découvrir l'évolution des institutions politiques du Régime français. Pour mieux s'y retrouver, une section offre une synthèse de l'administration coloniale avant 1663 et, dans une seconde partie, il est question du Conseil souverain et du rôle des intendants de la Nouvelle-France.

Dans les vitrines d'exposition du hall des présidents sont déployées diverses pièces archéologiques découvertes pendant les fouilles du site Cartier-Roberval, de l'Habitation-Samuel-De Champlain, du Lieu historique national des Forts-et-

Châteaux-Saint-Louis de même que du chantier-école de l'îlot des Palais. Des bornes interactives traitent aussi des édifices de pouvoir qui faisaient de Québec la capitale de la Nouvelle-France.

Dans les niches du hall du parquet, deux films présentent une mosaïque de détails tirés de l'ornementation du parlement afin de mettre en lumière l'intérêt manifeste d'Eugène-Étienne Taché pour le Régime français. On y raconte une histoire de la Nouvelle-France taillée dans la pierre, le bois et le bronze.

Enfin, dans les cabinets d'exposition du hall des tribunes, de riches documents d'archives témoignent des activités de l'administration coloniale. En plus du procès-verbal du Conseil souverain (1663), on y trouve la trace la plus ancienne d'une élection au Québec (1647) et d'autres précieux papiers signés de la main de Louis XIV, du ministre Colbert, du gouverneur Frontenac, etc.

Somme toute, avec l'exposition *Gouverner en Nouvelle-France*, l'Assemblée nationale demeure fidèle à la devise *Je me souviens* et s'inscrit dans la continuité du devoir de mémoire que se transmettent les Parlements depuis l'époque du Bas-Canada. Très tôt, en effet, les députés de la Chambre d'assemblée ont pris conscience du rôle que devait jouer le Parlement en la matière. ■

Christian Blais est historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus :

Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications du Québec, Assemblée nationale du Québec, 2008, 692 p.

Rénald Lessard. « Les archives publiques au Québec : la difficile construction d'une mémoire collective », *Archives*, vol. 36, n° 2 (2004-2005), p. 173-198.

Louis-Philippe Turcotte. « Histoire de la Société littéraire et historique de Québec », *Transactions*, n° 13 (1879).

Rapport du secrétaire et registraire de la province de Québec, Québec, C.-F. Langlois, 1888-1891.